

Première phase

Octobre 2018 à Décembre 2020

Avec le soutien financier du
conseil régional du Grand Est



Grâce au précieux soutien financier du conseil régional du Grand Est¹, cet accompagnement d'une relance annoncée mais freinée dans son élan a pu d'ores et déjà être entrepris avec la mise en œuvre de la première phase 2018-2020 de ce programme. Ce dernier a été lancé officiellement à l'occasion d'une réunion en préfecture de l'Aube le 13 mars 2019, en présence du préfet de l'Aube, de nombreux acteurs de la filière mais aussi d'élus régionaux et départementaux ainsi que des représentants du monde agricole.

- **I.1. Une commission peuplier au sein de Fibois Grand Est :**

Après un travail soutenu d'échanges et de concertation, **une commission peuplier au sein de Fibois Grand Est a officiellement été constituée le 13 mars 2019 et la première réunion a eu lieu le 23 mai 2019**. Tous les maillons de la filière y sont bien représentés. Outre le traitement d'actualités liées au peuplier comme le projet de création de la réserve naturelle nationale de la Bassée en vallée de la Seine dans l'Aube, elle a principalement encadré et œuvré à l'élaboration de la deuxième phase du programme régional peuplier.

Les **membres de la commission peuplier ont fait preuve d'un engagement très important** : ils ont participé à 8 réunions entre mai 2019 et novembre 2020, démontrant ainsi l'intérêt des professionnels pour le développement et la dynamisation de la filière au travers d'un programme régional peuplier ambitieux. Des **groupes de travail thématiques** ont été constitués afin d'analyser et de développer certaines opérations identifiées par le CRPF Grand Est et Fibois Grand Est pour le programme. Le travail a été réalisé en deux temps : un premier, consacré à la définition d'objectifs par niveau de filière et par grande thématique, et un second, qui a permis de détailler puis prioriser les actions à mettre en œuvre pour les atteindre, en adéquation avec les besoins de la filière et le contexte actuel.

En raison de la pandémie de COVID-19, la moitié de ces réunions a dû être réalisée en visioconférence, mais les participants n'ont pas été moins investis. Ceci dénote encore une fois du grand intérêt et de l'investissement des professionnels de la filière pour ce programme.

Ces multiples échanges ont permis de construire la trame du programme régional peuplier, notamment via l'élaboration de **fiches actions répondant à des objectifs précis et bien définis**. Un travail complémentaire a été réalisé avec les porteurs de projets (ou « pilotes » des fiches action) afin de déterminer le plan de financement et le budget global de ce programme pluriannuel. En fin d'année 2020, une dernière réunion des membres de la commission peuplier a permis d'amender et de valider ces éléments, qui sont présentés dans le second chapitre de ce document (voir page 38).



¹ Conventions n° 18P12225 (01/07/2019-30/06/2020) puis 20P07173 (01/07/2020-30/06/2021) et convention n° 18P13216 (01/01/2019-31/12/2020)

- **I.2 Des dispositifs pour accompagner la relance des reboisements et la production de bois de peuplier de qualité :**

Il s'agit dans un cadre de gestion durable avec l'appui des élus locaux et des partenaires, d'inciter et d'accompagner d'urgence les propriétaires forestiers privés dans une démarche de renouvellement quantitatif et qualitatif des peupleraies. Pour cela deux dispositifs d'aides à l'investissement soutenus par le conseil régional du Grand Est ont été mis en œuvre dès 2019 et reconduits en 2020.

Ainsi, le **lancement officiel de la charte « merci le peuplier »² (CMP) dans notre région** le 28 novembre 2018, avec le concours du Conseil national du peuplier, fut le point de départ de cette **opération de relance des reboisements**. Reposant sur une démarche volontariste de filière, c'est un véritable levier de vulgarisation et d'animation qui a ainsi pu être déployé.



En parallèle, **un dispositif d'aide à l'élagage**, pour garantir la production de bois de qualité, matière première indispensable aux industries du déroulage de peuplier, a été élaboré dans des délais très courts grâce à un travail concerté des services de la région et du CRPF Grand Est.

La promotion, mais aussi l'instruction technique et administrative des dossiers de demandes d'aides ont été confiées par le conseil régional du Grand Est au CRPF Grand Est. Les principaux résultats sont repris en paragraphe I.4, page 7.

- **I.3 Communication :**

Dans un premier temps, notamment sous l'impulsion du préfet de l'Aube, département particulièrement concerné par l'économie populicole, des premières opérations d'envergure de communication à destination d'élus locaux, propriétaires populiculteurs, agriculteurs et professionnels ont été initiées. Elles ont réuni plus de 500 personnes.

D'autres réunions de vulgarisation, réunissant des populiculteurs, des gestionnaires forestiers mais aussi des élus locaux, ont été organisées dans la Marne à Coolus et Athis. Elles se sont déroulées en deux temps, une première partie le matin en salle où la filière populicole régionale et le programme peuplier ont été présentés, puis une seconde partie technique l'après-midi sur le terrain ou dans une usine de déroulage. Cette formule de réunions devait être reproduites plusieurs fois et réparties géographiquement dans la région, mais n'ont malheureusement pas pu se tenir du fait de la pandémie.

Une formation d'une journée pour une vingtaine de personnels techniques de l'Office national des forêts (ONF) des Ardennes a également été réalisée. De la même façon que précédemment, une partie technique de terrain a suivi un exposé en salle le matin.

Afin de présenter à plusieurs élus du conseil régional un bilan intermédiaire de la première phase du programme régional peuplier et les perspectives de la seconde phase, une demi-journée a été organisée le 16 juillet 2020 dans la Marne³ à Auménancourt le Petit et à Cormicy. Cette tournée a permis d'illustrer le travail de filière engagé depuis plusieurs années dans notre région au travers de la visite d'une placette d'expérimentation pour la comparaison de cultivars (populetum), d'un chantier d'exploitation et d'une scierie. En fin de journée, un temps d'échange entre les élus, les représentants de la filière et les personnels de Fibois Grand Est et du CRPF Grand Est ont permis de préciser les besoins et attentes des industriels, et plus globalement de l'ensemble de la filière régionale.

² <https://www.peupliersdefrance.org/page/8-presentation-de-la-charte>

³ <https://www.fibois-grandest.com/le-conseil-regional-mobilise-pour-redynamiser-la-filiere-populicole-2/>

De multiples outils de communication ont été conçus pour être diffusés lors de ces rencontres :

- Des diaporamas ont servi de supports pour des réunions en salle ;

Un Plan peuplier régional dans le cadre du PRFB et du contrat de filière.

soutenu financièrement par **Grand Est**

porté par **Fibois**

impulsé et accompagné par **CNPF**

avec le concours du **Conseil National du Peuplier**

Une nécessaire implication de tous !!

Un plan peuplier opérationnel Phase II 2020 - 2026

Dynamisation de la Gestion, de la récolte et du renouvellement...

Gestion durable et Certification forestière

Localisation / monitoring récolte, renouvellement, développement

Valorisation, optimisation de l'utilisation du bois de peuplier en circuit court

Expérimentations, démonstrations et innovations

Formations, Informations et communication

Avec la nécessaire implication de tous !!

- Des plaquettes informatives sur divers sujets ont été créées ;

POURQUOI SE MOBILISER POUR LE PEUPLIER ?

11% de la surface boisée régionale est occupée par le peuplier.

120 000 ha de bois de peuplier sont récoltés chaque année dans la région.

En 4^e année de l'États Généraux... par les Nations Unies, le peuplier offre de nombreuses atouts pour la région et les populations. Sa culture en 20 ans et les nombreuses utilisations de son bois lui permettent d'être rapidement valorisé. Pourtant, cette essence n'est connue que par un petit nombre de professionnels et sa population ne cesse de diminuer... seulement 1% des peupliers sont renouvelés. Parallèlement, la demande en bois de peuplier progresse avec la modernisation et l'industrialisation de nouvelles sources de transformation.

CONTACT : **CNPF** Centre Régional de la Propriété Forestière de Grand Est, Mission régionale de la forêt et du bois, 51000 CHANGÉPAIN EN CHAMPAGNE, 03 26 54 18 28, champagne@cnpf.fr, www.grandest.cnpf.fr

AVEC LA PARTICIPATION DE : **Fibois**

AVEC LE SOUTIEN DE : **Grand Est**, **Union Européenne**, **Ministère de l'Agriculture**

JE SUIS UNE RESSOURCE DURABLE ET LOCALE
JE SUIS UN PEUPLIER

DEVEZ-VOUS ÊTRE ACTEUR DE CETTE FILIÈRE ?

Sélectez votre situation, plusieurs aides existent :

NATURE DE L'AIDE	POUR QUI ?	QUELS PROJETS SONT ÉLIGIBLES ?	QU'EST-CE QUE JE GAINÉ ?
CHARTRE MÉRIS LE PEUPLIER renouvellement commercial	• Propriétaires forestiers et leurs associations • Groupements forestiers • Structures de regroupement des investisseurs • Communes et leurs regroupements • Établissements publics rattachés à un niveau communal ou intercommunal	• Vous avez co-gé la concession / l'arbre le Peuplier - Grand Est avec la structure ayant obtenu les permis • Votre peuplier couvre plus de 0,5 hectare d'un seul tenant • Un dossier d'une garantie de gestion durable et d'une certification PEFC • Vous le réimplantez dans les 2 ans suivant la date d'expiration des cultures végétales aux abords de l'arbre	530 € par plant • 230 € par hectare • 2 000 € à la Région Grand Est (sous le statut de 1000 €) • 0,30 € de réduction sur la propriété
FEADER aide agricole collective	• Propriétaires forestiers et leurs associations • Groupements forestiers • Structures de regroupement des investisseurs • Communes et leurs regroupements • PSE (Aide départementale) • Conseils Départementaux ou de l'équipement	• Vous possédez un maquis SIEC • Votre peuplier couvre une surface comprise entre 0,5 et 50 hectares (plus ou moins au sein de la Région) • Un dossier d'une garantie de gestion durable et d'une certification forestière	Remboursement des dépenses éligibles à hauteur de 80%
LEADER aide agricole individuelle	• Propriétaires forestiers et leurs associations • Groupements forestiers • Structures de regroupement des investisseurs • Communes et leurs regroupements • Établissements publics rattachés à un niveau communal ou intercommunal	• Votre peuplier dispose d'une garantie de gestion durable • Un dossier compatible avec une production de bois de qualité • Pour un décapage à 5 m : les travaux de taille de formation et d'éclaircie à 3 m ont été réalisés ; le peuplier est âgé de 5 à 7 ans et a une circonférence moyenne à 45 cm ; • Pour un décapage à 7 m : les travaux de taille de formation et les décapages à 3 et 5 m ont été réalisés ; le peuplier est âgé de 7 à 9 ans et a une circonférence moyenne à 55 cm	• 400 €/ha pour l'éclaircie à 5 m (sous le statut de 1000 €) • 500 €/ha pour l'éclaircie à 7 m (sous le statut de 1000 €)

Dans tous les cas, vos travaux et dépenses ne doivent pas avoir débordé avant le dépôt d'une demande d'aide.

Au fil du temps, de nouvelles aides peuvent être mises en place. Pour le savoir, rapprochez-vous du Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est.

Plaquette aides populticulteurs

QUELQUES ACTIONS EN PARALLÈLE

- Soutien financier de la région pour l'impression et la diffusion de la future brochure du Conseil National du Peuplier "Le peuplier en action renouvelé"
- Concertation de la filière et de la Direction Régionale de l'Environnement, de Développement et du Logement au sein de la Commission peuplier pour le projet de Réserve Naturelle Nationale de la Bessye
- État des lieux de travaux expérimental actuel

UN PLAN PEUPLIER 2018-2026 POUR LA RÉGION GRAND EST
BILAN DES PREMIÈRES ACTIONS

CNPF **Fibois** **Grand Est**

Crédit photo : ©CNPF

LE DIAGNOSTIC DE FILIÈRE EN CHIFFRES

- 11% C'est le part de la peuplière du Grand Est par rapport à la peuplière nationale.
- 120 000 ha C'est environ ce qu'équivalent les peuplières dans la région. 25 000 ha sont situés en Champagne-Ardenne, 3 000 en Lorraine et 2 000 en Alsace.
- 150 000 ha C'est le volume moyen de peuplier récolté dans la région ces 15 dernières années. Le peuplier est aussi la troisième essence feuillue dans le Grand Est en terme de volume de bois d'œuvre récolté.

EVOLUTION DE LA RESSOURCE

La surface des peuplières n'a cessé de **diminuer** depuis plusieurs années. Production plus assez rentable, accidents climatiques et sanitaires, contraintes environnementales, les raisons qui expliquent cette diminution sont multiples. Aujourd'hui, dans la région Grand Est, seulement 1% des peupliers sont renouvelés.

Parallèlement, la demande en bois de peuplier croît. Pour prouver la modernisation de Lamy Drouge de Champagne à Gennevilliers, l'installation de Bois Décapés de Champagne dans l'Aube en 2018 et la pose de la première pierre Giennois Pionnet ont amené à l'heure. Cette modernisation régionale devrait considérablement augmenter la consommation de bois d'œuvre. Pour rappel, en 1990, un récolteur produisait de 400-500 m³ en ce Champagne-Ardenne.

DES ACTIONS POUR LA RELANCE DES REBOISISSEMENTS

- Lancement de la Chartre Méris le Peuplier avec le concours du Conseil National du Peuplier et soutiens par le Conseil Régional Grand Est.
- 40 dossiers déposés, dont 15 000 m³ de bois d'œuvre mobilisés et 75 ha de peupliers à renouveler.

En parallèle du lancement de la Chartre, plus de 500 élus et agriculteurs informés au cours de réunions publiques.

DES ACTIONS POUR PRODUIRE DU BOIS DE QUALITÉ

- Mise en place d'un dispositif d'aide à l'éclaircie systématique par le Conseil Régional Grand Est.
- 9 000 peupliers décapés grâce au dispositif.

DES ACTIONS POUR ANIMER LA FILIÈRE

- Une commission peuplier interprofessionnelle créée au sein de Fibois Grand Est.
- 200 propriétaires peupliers contactés et 80 rencontrés lors de visites conseils et réunions.
- 40 peupliers dotés d'un nouveau document de gestion durable.

Plaquette « premières actions entreprises »

Formation, Information et communication

Les connaissances acquises et les résultats de ces travaux seront diffusés très largement pour que le plus grand nombre comprenne les enjeux liés à la filière populticulaire régionale. Des journées techniques de formation, la création de supports de communication et des interventions dans les écoles sont notamment au programme.

Contacts et informations

UN PLAN PEUPLIER 2018 - 2026 POUR LA REGION GRAND EST

CNPF Grand Est Complexe agricole du Mont Bernard, Château de Champagne, champagne@cnpf.fr, www.grandest.cnpf.fr

Avec la participation de **Fibois**

Avec le soutien de **Grand Est**

Avec le partenariat de **Union Européenne**

Dans un contexte de changements climatiques, le peuplier, robuste et transféré localement, apparaît comme une alternative durable et renouvelable. Il faut donc valoriser cette ressource pour faire progresser une filière régionale.

UN PLAN PEUPLIER REGIONAL OPERATIONNEL

- Mise en place de soutien au renouvellement des peupliers "maquis de Peuplier" et à la production d'un bois de qualité avec l'aide à l'éclaircie.
- Création d'une Commission Peuplier animée par Fibois Grand Est.
- Diagnostic de la filière populticulaire régionale.
- Bilan des actions.
- Elaboration du Programme Peuplier Grand Est.

En ex-Champagne-Ardenne, l'exploitation des peupliers, qui ne concernent qu'une faible superficie, représente plus de 20 % de la récolte annuelle en bois d'œuvre.

Le suivi de la ressource, notamment par la télédétection, permettra de mieux connaître ses surfaces et de cibler les actions du programme.

Dynamisation de la gestion et du taux de renouvellement pour augmenter la récolte

Aujourd'hui, seulement 1% des peuplières sont renouvelées. Il est essentiel d'inclure les propriétaires à rebaser leurs parcelles et de soutenir les professionnels de la filière. L'objectif est d'augmenter la production de bois de qualité pour alimenter la filière locale.

Localisation et suivi du potentiel de récolte

Surfaces populticaires

Gestion durable et certification forestière

Cette dynamique se construit dans le cadre d'une chartre régionale des propriétaires. L'objectif est d'accompagner des populticaires à rebaser leur production durable et de qualité par le biais de l'encadrement, de conseil et de soutien aux bonnes pratiques.

Expérimentation, Innovation et développement

L'expérimentation permettra de développer des itinéraires techniques, à la fois efficaces et respectueux de l'environnement. Les tests de comparaison de nouvelles cultures plus performantes et compatibles aux maladies seront poursuivis et multipliés.

Plaquette de présentation du programme régional peuplier

- Une page dédiée au peuplier a été ajoutée sur le site internet de Fibois Grand Est et des renvois entre les sites du CRPF Grand Est, de Fibois Grand Est et du CNP sont actuellement étudiés
- La brochure « le peuplier, un atout irremplaçable », réalisée par le CNP, a été réimprimée grâce au soutien financier du conseil régional pour être largement diffusée dans les communes populières au cours du premier semestre 2021.



- 1.4 Des moyens humains importants déployés progressivement au CRPF :

Pour une efficacité accrue des actions et opérations mises en œuvre à l'occasion de cette première phase, le CRPF a mis au service de la filière les compétences de son personnel titulaire. **A compter du 1^{er} juillet 2019 un technicien dit « peuplier » a été recruté au CRPF** Grand Est. Après une formation initiale concentrée dans le temps et une découverte du territoire populière, il a mené de multiples actions et opérations pour accompagner les nombreux populteurs de notre région. **Depuis janvier 2020 un ingénieur chargé de mission est venu compléter l'équipe** et participe pleinement aux opérations. Il a assuré en concertation étroite avec Fibois Grand Est la bonne réalisation des opérations de la phase 1. Il a également participé à la coordination et au montage de la seconde phase du programme peuplier. Ce travail concerté essentiel de portage et d'animation de filière devra être poursuivi jusqu'en 2026 pour une mise en œuvre efficace des actions projetées concourant à la structuration de la filière.

En lien étroit avec les partenaires économiques, les techniciens de secteur et ingénieurs du CRPF et les élus locaux, le technicien peuplier a assuré la promotion, l'instruction et le suivi technique et administratif des dispositifs d'aides à l'investissement cités précédemment. Les principaux résultats sont détaillés ci-dessous.

Sur la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2020

Le technicien peuplier a assuré **171 visites diagnostics concernant 595 hectares**. De nombreux conseils techniques ont ainsi été prodigués aux propriétaires pour le développement d'une populture de qualité.

Il incite, à chaque fois et lorsque cela est opportun, **les populteurs à participer à des opérations groupées**. Il les oriente vers les structures de regroupement, experts forestiers et autres professionnels reconnus du territoire.

Le technicien peuplier a également assisté les techniciens de secteur du CRPF pour répondre aux nombreuses sollicitations des populteurs mais aussi participer au suivi du réseau d'expérimentation/démonstration « peuplier ».

La promotion de la gestion durable et de la certification forestière sont naturellement au cœur de cet accompagnement de la relance de la populture régionale. **68 nouveaux documents de gestion durable (DGD) pour environ 387 ha** ont ainsi été générés sans compter le renouvellement de certains documents arrivés à échéance. Tout cela s'est souvent accompagné de **nouvelles adhésions à la certification forestière soit environ 105 hectares**.

Le technicien peuplier est chargé de la promotion mais aussi du suivi technique et administratif du dispositif régional de la charte « merci le peuplier » (CMP). **Au total, 110 dossiers CMP ont été reçus. Parmi eux, 26 ont déjà été subventionnés (63 hectares replantés) et les 84 restants, pré-instruits, sont en attente**

d’instruction. Grâce à ces 110 dossiers, plus de **47 500 plants** pourraient donc être replantés. De nombreux dossiers de demande d’aide CMP arrivent régulièrement au CRPF Grand Est, ce qui témoigne de l’intérêt grandissant des populteurs locaux. Un problème persiste néanmoins : de nombreuses petites communes forestières, dont les boisements ne sont pas gérés par l’ONF, ne peuvent pas bénéficier de la garantie de gestion durable (GGD) et n’ont donc pas accès à la CMP ou aux autres aides à l’investissement forestier.

Comme pour la CMP, le dispositif d’aide à l’élagage est suivi par le technicien peuplier. Sous forme de deux appels à projet, un en 2019 et l’autre en 2020, ce dispositif a rencontré un assez large succès. **22 dossiers sur 25 présentés ont été retenus. Ils représentent plus de 16 500 plants élagués** soit environ **75 hectares**.

Le CRPF Grand Est n’intervient pas dans le secteur marchand. Nous n’avons donc pas toujours l’information des suites données à nos conseils. Aussi il est toujours difficile de connaître précisément les volumes mobilisés consécutifs à notre travail de sensibilisation et de vulgarisation. De plus, ces volumes peuvent être plus ou moins liés directement aux interventions du technicien peuplier. Par exemple, un propriétaire peut décider de mettre en vente un lot de bois consécutivement aux conseils prodigués lors d’une visite diagnostic. C’est ce que nous appellerons du volume direct. Alors qu’un de ses voisins a pu, constatant l’exploitation, se décider lui-même à vendre ses produits. Le technicien peuplier a contribué indirectement à cette mobilisation. Dans le même esprit, les volumes exploités dans le cadre de la CMP sont le résultat plus ou moins direct de la communication et de la présence du technicien peuplier du CRPF Grand Est. Ainsi, on peut considérer par exemple, en admettant un volume moyen d’environ 180 m³ en bois d’œuvre (BO) et 80 tonnes de bois industrie-bois énergie (BIBE) par hectare récolté, que **les 110 dossiers charte « merci le peuplier » généreront environ 61 200 m³ de BO et 27 200 tonnes de BIBE de bois de peuplier mobilisés.**

Le bilan ci-dessus montre combien l’activité du technicien peuplier a été intense. Le travail de communication fait autour de l’actualité populicole ces derniers mois a porté ses fruits. Le lancement de la charte « merci le peuplier » et des aides à l’élagage, les articles dans la presse locale et spécialisée, une réindustrialisation annoncée de notre région, les réunions d’informations organisées dans le cadre du plan peuplier régional etc... ont suscité beaucoup d’intérêt. Face à ce nouvel élan de la populiculture régionale, les techniciens de secteur titulaires marnais et aubois du CRPF Grand Est n’auraient pas pu répondre à l’augmentation d’activité. Pour exemple, le technicien chargé entre autres des vallées de la Seine et de l’Aube estime que son activité liée au peuplier a été multipliée par 4 avant l’arrivée du technicien peuplier.

La crise sanitaire et économique inédite que nous traversons a naturellement un impact sur cette dynamique. Elle est actuellement forcément un frein à la stratégie de sensibilisation et de vulgarisation que nous avons établi. Toutefois, force est de constater qu’elle n’a pour l’instant que très faiblement diminué le nombre de sollicitations, pour des visites diagnostics par exemple. Une vingtaine de dossiers CMP supplémentaires sont d’ores et déjà identifiés. Avant même la parution du nouvel appel à projet « élagage », plusieurs candidats potentiels se sont manifestés. Ces dispositifs sont connus de tous maintenant et on peut raisonnablement penser qu’ils vont être de plus en plus usités. Ils nécessiteront un travail d’instruction et de suivi conséquent.

La filière populicole, en pleine reconstruction avant le mois de mars 2020, aura certainement plus que jamais besoin d’un soutien fort pour asseoir de solides fondations. Les fiches actions de la phase 2 du programme peuplier prennent pleinement la mesure du contexte. Des priorités sont clairement identifiées pour répondre aux attentes de la filière.

Dans ce contexte, le **technicien peuplier**, au plus proche des populteurs, est un élément structurant incontestable de cette filière, indissociable du programme peuplier tel qu’il a été imaginé. Son travail d’animation, de sensibilisation et sa présence au sein de l’activité populicole régionale **renforce les liens entre les différents maillons de la filière.**

Il est un atout incontestable d’un programme peuplier efficace et structurant.